



COLONIES ANAS TREVENEUC

# VACANCES D'ETE 2025

du 17 JUILLET au 31 JUILLET    à partir de **299 €\***  
du 08 AOÛT au 22 AOÛT



\* prix d'un séjour enfant +13 ans, bénéficiaire des aides du M.I, avec un QF inférieur à 1309 €

## NOS SÉJOURS 2025

COLONIES DE VACANCES POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE 6 À 17 ANS,  
SÉJOURS À DOMINANTE NAUTIQUE « À L'ASSAUT DE LA GRANDE BLEUE »

❖ du 17 juillet au 31 Juillet 2025

Retour du dossier avant le 01/07/2025

❖ du 08 août au 22 août 2025

Retour du dossier avant le 27/07/2025

*2 sessions de 15 jours  
70 places  
par séjour!*

**NOUVEAUTÉS 2025 : WAKE PARC /INITIATION AU SECOURISME et BIVOUAC ADOS**

Facilités  
de paiement en 3  
fois

**PRIX DU SÉJOUR 795 €\***

En pension complète + toutes activités sportives ou nautiques (matériel fourni)  
Ce prix ne comprend pas le transport\*

*et tarifs dégressifs\* pour les fratries!*

# COLONIE ANAS - TREVENEUC

## ➤ SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Situé dans le département des Côtes d'Armor, le Centre de TREVENEUC baigne dans un cadre naturel exceptionnel et préservé. Cette petite commune de 820 habitants dispose d'une belle plage à 500 mètres du Centre de vacances, apportant un accès privilégié à la découverte du milieu littoral et du monde marin.

Notre structure d'accueil collectif de mineurs est basée sur le Centre ANAS BRETAGNE.

Le Centre de vacances vous offre un panorama et une vue exceptionnelle sur les plus hautes falaises bretonnes dans un cadre verdoyant et authentique.

## ➤ NOS SEJOURS

Nous proposons 2 séjours "nautiques" de quinze jours sur toute la saison estivale 2025 :

Une première session (ST1) proposée du 17 juillet au 31 juillet 2025

Une deuxième session (ST2) proposée du 08 août au 22 août 2025

Nous recevons jusqu'à 70 enfants par séjour, âgés entre 6 et 17 ans et venant de toute la France. Les enfants inscrits sur notre Colonie sont majoritairement des fils et filles de fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur et d'autres Ministères.

Nous sommes habilités à recevoir également des enfants en situation de handicap, pour le nombre de 2 ou 3 enfants par session.

Le Centre s'engage à faire son maximum afin que les enfants pratiquent toutes les activités proposées. Toutefois aucun risque ne sera pris et les renseignements inscrits sur la fiche de liaison sanitaire seront scrupuleusement respectés.

**\*Afin d'accueillir au mieux votre enfant porteur de handicap veuillez prendre attache avec Madame TAKELE Floriane responsable des colonies de l'ANAS au 02.21.08.08.98, une fiche autonomie vous sera transmise par ses soins.**

## ➤ LES ACTIVITÉS

La colonie de vacances est une expérience irremplaçable de vie en collectivité, un lieu de socialisation, de solidarité, d'égalité, pour les enfants et adolescents de conditions sociales et d'horizons différents.

Nos séjours proposent une grande variété d'activités en pleine nature et bord de mer.

Les activités sont le support de notre action éducative, c'est un atout majeur d'animation dont les différents aspects ont pour but de favoriser la créativité, l'épanouissement, le plaisir et le bien-être.

Le Centre ANAS dispose :

- ✓ 1 salle d'activités (ping-pong, baby-foot, salle de spectacle et dansante)
- ✓ 2 salles d'activités avec télévisions DVD.
- ✓ 1 terrain de tennis

- ✓ 1 terrain de football
- ✓ 1 terrain de volley
- ✓ 1 terrain de basket
- ✓ 1 réfectoire self-service.

La plage du Port Goret située à 500 mètres du Centre de vacances permet la pratique de nombreux sports nautiques et activités : beach-volley, badminton, grands jeux de plages et baignades.

Nous disposons de piscines avec un bassin ludique sur les communes avoisinantes, ainsi qu'un bois (courses d'orientation), sites touristiques pour les randonnées : île de Bréhat, Perros-Guirec et la côte de granit rose, les sentiers pédestres...

De nombreuses animations sont proposées sur la commune de Saint-Quay Portrieux toute la saison estivale : concerts, feu d'artifices, spectacles...

#### 1. Préserver l'esprit vacances et rompre avec le quotidien par la découverte de nouveaux espaces et de nouvelles activités :

- Randonnées pédestres avec découverte de la côte bretonne
- Veillée sous Tentes
- Courses d'orientation, Rallye Patate
- Pique-nique
- Soirée à thème
- Grands Jeux sur le thème nautique et marin
- Préparation de spectacle et de chorégraphie
- Découvertes de nouvelles activités sportives et culturelles : Concert, soirée karaoké, fest-noz...
- Sortie au parc d'attraction Cobac-Parc
- Sortie au wakeparc/Aquapark à Dolo
- Sortie Accrobranche

#### 2. Encourager la découverte des activités nautiques et du monde littoral et marin :

- Activités nautique organisées (pour toutes les tranches d'âges) avec notre prestataire et partenaire qualifié (le Pôle Nautique de Saint-Quay-Portrieux)
- Découverte du kayak, du paddle XL, du catamaran et du voilier collectif (Mercator) pour Tous
- Baptême de plongée pour adolescents ( + de 13 ans)
- Temps d'activités organisés par les animateurs autour du monde marin et littoral : pêche à pieds, découverte de la faune et flore de l'estran, réalisation d'un herbier et de cerf-volant...

#### 3. Développer l'imaginaire :

- Organisation de veillées « contes et imaginaire »
- Organisation de grands jeux « pirates », « monde marin »
- Soirées à thème...

#### 4. Encourager l'apprentissage par le jeu et l'expérimentation :

- Mise en place d'activités ludiques de sensibilisation aux sciences ; défis scientifiques autour de la physique, de la chimie, de l'astronomie, des mathématiques, de la géométrie, de l'écriture et de l'environnement, découvertes historiques
- Fabrication et construction de jeux et jouets : *slime*, voitures propulsés, *paper-toys*, moulins et éoliennes, sous-marin ludion, vaporisateurs d'eau...
- Jeux de société (encourager les échanges d'idées et les réussites collectives, la cohésion, la complicité...

Nos activités pleine nature, bord de mer, socio-éducatives et socio-culturelles ont été mises en place dans le respect de la législation en vigueur. Toutes les activités sportives sont adaptées au niveau et à l'âge de l'enfant.

## ➤ L'ENCADREMENT

L'encadrement de la vie quotidienne et des activités est assuré par des animateurs diplômés d'Etat. Le Centre est agréé par Jeunesse et Sports.

Personnel Police : Directeur.trice, Directeur.trice adjoint.e (chargé du pédagogique), MNS, BEESAN ou BNSSA, Assistante sanitaire titulaire du PSC1, PSE1 et PSE 2.

Personnel technique : Commis de cuisine, Agents polyvalents.

Personnel pédagogique : Animateurs, Animateurs spécialisés Handicaps.

Le Centre dispose d'un hébergement avec une capacité de 70 couchages. Les enfants sont logés en chambres de deux, trois ou quatre lits, comprenant douches et sanitaires.

L'ANAS (Association Nationale d'Action Sociale du Ministère de l'intérieur) a pour objectif d'offrir à ces enfants des vacances alliant découvertes et activités, partage et convivialité.

La vocation principale de l'Anas Colonies est de donner la possibilité à tous les enfants, âgés entre 6 et 17 ans, de partir en séjour quel que soient leurs origines sociales et géographiques, leurs capacités physiques ou mentales dans une visée éducative de socialisation et d'intégration.

## ➤ LE TRANSPORT

Les voyages en groupes se font en train via la SNCF. Les accompagnateurs-animateurs se rendent en gare le jour départ, munis des billets de transports pour tous.

Les enfants doivent prévoir un pique-nique ou une collation (fonction des horaires de train) et de l'eau pour ce « voyage-départ ».

### ❖ VOYAGES SNCF :

Au départ de PARIS	160 € forfait aller/retour (tout âge)
Au départ de TOULOUSE	120 € forfait aller/retour pour les enfants de -12 ans 150 € forfait aller/retour pour les enfants de 12 ans et +
Sans transport : les parents peuvent accompagner et/ou récupérer leur.s enfant.s directement sur le CENTRE ANAS de TREVENEUC ; Nous les y accueillerons le 1 <sup>er</sup> jour du séjour à partir de 14h puis entre 11h00 et 12h00 le jour du départ.	

## ➤ LA VIE QUOTIDIENNE

A l'arrivée des enfants, la Direction présente l'équipe d'animation, les activités du séjour, les règles de vie à respecter. Les « groupes d'enfants » sont constitués par tranches d'âge (8 enfants maximum pour 1

animateur) et ce premier jour permet de faire connaissance avec les animateurs.

#### Encourager le respect de l'autre et l'acceptation de ses différences :

- ✓ Rappel de la « Charte de bonne conduite » signée par l'ensemble des enfants
- ✓ Durant les temps de repas, les enfants seront sensibilisés au savoir vivre de la collectivité dans laquelle ils sont accueillis.

#### Développer l'esprit citoyen et collaboratif :

- ✓ Rangement et nettoyage des chambres en équipe
- ✓ Organisation de jeux de connaissances, de jeux collectifs et de jeux de coopération
- ✓ Séquence de formation secourisme (Prévenir, Sécuriser, Secourir) avec des durées adaptées
- ✓ Simulation par des mises en scènes sur différentes thématiques (brûlures, hémorragies, perte de conscience, vidéos).

#### Respecter le rythme biologique de l'enfant :

- ✓ Planning élaboré par les animateurs
- ✓ Réveil échelonné de 8h à 8h30
- ✓ Veillée adaptée à chaque tranche d'âge (horaires différents selon le groupe ados et pré-ados).

#### Rendre l'enfant autonome, auteur et acteur de ses vacances :

- ✓ Boîte à idées, dans le but de proposer des activités souhaitées par les enfants
- ✓ Rangement des chambres au quotidien (concours « les balais d'or »)
- ✓ Pour les plus jeunes : grande surveillance quant à l'hygiène (jeu du « bonhomme en mousse »)
- ✓ Le Centre dispose d'un tri sélectif.

#### ❖ JOURNÉE TYPE :

08H00 / 09H30	Réveil / Petit déjeuner et toilette
09H30 / 10H00	Rangement des chambres / météo des chambres
10H00	Départ en activités
12H00 / 13H30	Repas au self, en groupes
13H30	Temps calme
14H00	Départ en activités
16H30 / 17H30	Retour d'activité / Goûter / Douche / Téléphone
19H00 / 20H15	Repas
20H15	Temps libre
20H30 / 21H45	Veillée
21H15 / 22H15	Coucher (selon « les petits » - « les pré-ados » - « les ados »)

#### ❖ LES REPAS :

Le repas est pris sur place et confectionné par un traiteur dans nos cuisines. Il est servi en salle par le personnel de service en self. Les animateurs sont à table avec les enfants qui aident au service. Les animateurs s'assurent de la bonne hydratation des enfants, et du respect des régimes alimentaires indiqués.

Les repas sont équilibrés et correspondent aux besoins alimentaires des enfants.

#### ❖ HYGIENE :

Les animateurs s'assureront que les enfants prennent la douche tous les soirs, se lavent les mains et les dents régulièrement et changent de vêtements tous les jours.

Pour les activités extérieures, une tenue vestimentaire devra être adaptée aux activités et aux conditions climatiques. Les animateurs veilleront à ce que les enfants soient en possession de crème solaire.

TELEPHONE, Les téléphones portables sont interdits sur le Centre. Ceux-ci seront soustraits aux enfants qui en seraient détenteurs et seront conservés sous clés dans le bureau de la Direction le temps du séjour. Les téléphones seront restitués le jour du départ. Des horaires sont prévus pour que les enfants puissent téléphoner régulièrement à leurs familles.

Afin de maintenir un contact permanent avec les parents, 2 veillées seront organisées pour que les enfants écrivent à leur famille. Les éventuels courriers destinés aux enfants seront distribués après le déjeuner.

#### ❖ CONTACTS & ARGENT DE POCHE :

Le blog « [ondonedesnouvelles.com](http://ondonedesnouvelles.com) », alimenté chaque jour avec photos des activités et descriptif de la journée, permet aux parents de prendre des nouvelles quotidiennes de leur.s enfant.s.

Vous avez la possibilité de laisser de l'argent de poche à votre enfant le temps de son séjour. Merci d'utiliser une enveloppe distincte au nom et prénom de l'enfant, et de considérer la somme de 30 € maximum. Il sera demandé à l'animateur référent d'établir une feuille d'économat avec les justificatifs d'achats.

#### ❖ OBJETS DE VALEUR :

L'ANAS déconseille vivement la présence d'appareils électroniques (Lecteur CD, jeux, MP3, iPad etc...), d'objets précieux ou de bijoux. Nous déclinons toute responsabilité quant à la disparition ou détérioration des dits objets.

#### ❖ OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION :

Il est demandé aux animateurs et animatrices de tout mettre en œuvre pour faire passer d'agréables vacances aux enfants ; En parallèle de quoi il est tenu de respecter le projet de la Direction et de veiller à transmettre nos valeurs que sont la solidarité, la fraternité, le respect de l'environnement, le respect des autres et la politesse.

Les consignes et mesures de sécurité seront respectées ; Une attention particulière sera apportée sur les besoins essentiels des enfants (rythme biologique et hygiène).

Les animateurs veilleront à l'intégrité morale et affective des enfants et resteront à l'écoute.

## ➤ SANTÉ

La fiche sanitaire de liaison est obligatoire. Les parents s'engagent à signaler à l'ANAS tout problème de santé ou particularité (notamment régimes alimentaires particuliers, troubles nerveux, cardiopathie, allergies sévères, diabètes, énurésie...) pouvant entraîner des risques ou des difficultés pour leur enfant. Dans le cas contraire, leur responsabilité serait entière si son état de santé venait soit à s'aggraver, soit à troubler le déroulement normal du séjour.

Afin d'éviter tout désordre alimentaire et problème de discipline, nous vous demandons de ne pas envoyer de colis alimentaires à votre enfant.

Les certificats médicaux sont demandés afin de confirmer que la pratique des activités physiques et sportives prévues lors du séjour n'est pas contre indiquée au regard de l'état de santé de votre enfant.

En cas de maladie ou de blessure lors du séjour, les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques ainsi que tous frais annexes seront avancés et vous recevrez par courrier, une facture accompagnée d'une photocopie de l'ordonnance pour le règlement. Dès réception du règlement, l'original du dossier vous sera transmis pour remboursement par votre CPAM et la mutuelle.

Le responsable légal certifie que l'enfant est couvert par le régime général d'assurance maladie et par une assurance responsabilité civile et ou une assurance extra-scolaire.

## ➤ DISCIPLINE

Les participants doivent accepter de se soumettre aux règles élémentaires de discipline qu'impose la vie en groupe et adopter un comportement correct en toutes circonstances.

Tout comportement jugé répréhensible du participant au séjour vis-à-vis de ses camarades ou de l'équipe d'encadrement (fugue, acte de vandalisme, vol, tout acte de violence physique et verbal, détention ou consommation d'alcool ou tout type de drogue..., détention d'objets dangereux, les actes de nature sexuelle) donnera lieu à un renvoi disciplinaire sans aucun remboursement même partiel du séjour. Le participant s'exposera alors à une exclusion temporaire ou définitive des séjours de vacances organisés par l'ANAS.

Les fautes entraînant une exclusion définitive impliquent la prise en charge et l'organisation par les parents du rapatriement de l'enfant ou l'adolescent du Centre de vacances jusqu'à son domicile.

## ➤ MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le montant du séjour sera réglé **IMPERATIVEMENT** avant le départ en colonie, par chèques postaux ou bancaires ou par chèques vacances (attention à la date limite de validité). Toute réservation non soldée avant l'arrivée de l'enfant entraînera l'annulation du séjour. Dans l'hypothèse d'une annulation d'inscription, les arrhes resteront acquises par l'ANAS.

Les séjours ne seront pas remboursés pour les motifs suivants : Renvoi pour non-respect du règlement intérieur et départ volontaire anticipé.

**TOUTE L'ÉQUIPE DE L'ANAS « COLONIES DE VACANCES »  
SOUHAITE AUX ENFANTS UN TRÈS BON SÉJOUR !**

## DOSSIER D'INSCRIPTION 2025

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que nous vous transmettons le dossier d'inscription nécessaire aux séjours d'été 2025 de notre colonie de vacances « TREVENEUC NAUTIQUE » sur Tréveneuc, ainsi que les documents listés ci-dessous à joindre impérativement à votre demande.

- la DEMANDE D'INSCRIPTION au séjour (+ photo récente), et CHOIX DU TRANSPORT p.10
- la FICHE FAMILIALE DE RENSEIGNEMENTS p.11
- l' AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE à compléter si nécessaire p.12
- l' AUTORISATION DE TRANSPORT si voyageur p.13
- la FICHE SANITAIRE de liaison remplie et signée (+ photo récente) p.14 & 15
- l' ATTESTATION D'AISANCE AQUATIQUE p.16
- « AUTORISATIONS » signées p.17
- « CHARTE DE BONNE CONDUITE » signée p.18 & 19
- 2 Certificats médicaux, de moins d'un an :
  - ❖ Le premier attestant que « l'état de santé de l'enfant est compatible à la vie en collectivité et que l'enfant est apte à la pratique des activités sportives, nautiques et aquatiques »
  - ❖ Le second (à fournir pour les enfants de +13 ans), stipulant qu' « aucune contre-indication ne s'oppose à la pratique de la plongée subaquatique avec scaphandre »
- Photocopie du carnet de vaccinations à jour, libellé au nom de l'enfant
- Photocopie de l'attestation de droits à l'assurance maladie sur laquelle l'enfant apparaît comme « ayant-droit » (ne pas envoyer la photocopie de la carte vitale)+ copie de votre carte mutuelle
- Photocopie de votre assurance responsabilité civile
- **Versement de 150 € par enfant** émis à l'ordre de l' **ANAS COLONIES**  
Les arrhes sont à verser obligatoirement lors de l'envoi du dossier d'inscription (chèques vacances acceptés), possibilité d'établir un chèque global si plusieurs enfants sont à inscrire.
- LE TROUSSEAU p.20
- LES AIDES FINANCIÈRES 2025 (MI,SRIAS Occitanie, ANAS) p.21à 23

### FACILITÉS DE PAIEMENT : **RÉGLEZ EN TROIS FOIS !**

*L'ensemble des chèques doit nous être remis lors de l'inscription ;  
Ils seront échelonnés par nos soins, différés en fin de mois.*

Le Président national  
Yves LEFEBVRE

A BIENTOT SUR NOS CENTRES COLONIES DE VACANCES



## PROFITEZ DE NOS TARIFS DÉGRESSIFS : **POUR LES FRATRIES**

*Des tarifs préférentiels vous sont proposés pour l'inscription de plusieurs enfants sur un même séjour ;  
Vous pouvez en bénéficier en tant qu'ADHÉRENT de notre Association.*

### SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ENREGISTRÉS

Et sont à déposer **avant le 01 juillet 2025** pour la première session,  
Et sont à déposer **avant le 27 juillet 2025** pour la seconde session.

Merci de retourner votre dossier d'inscription complet  
(+ pièces à joindre + arrhes) à :

**L'ANAS « COLONIES DE VACANCES »**  
**25 rue du port goret**  
**22410 TREVENEUC**

Une confirmation d'inscription par mail vous parviendra à réception du dossier.

---

Nous vous rappelons que le prix du séjour ne comprend pas le voyage organisé en train. Après signature du présent dossier, nous réservons les places demandées auprès du fournisseur SNCF. Les informations de voyage communiquées seront donc considérées comme fermes et définitives. Si une modification intervenait (sauf cas de force majeure), l'association se réserve le droit de vous facturer le coût engendré pour toute annulation ou modification des billets de train.

Des convoys au départ des gares de Paris-Montparnasse, Toulouse Matabiau sont organisés en train, puis en bus ou navette jusqu'à la colonie.

Les parents peuvent également amener ou venir rechercher leur enfant directement sur le Centre, en respectant les horaires communiqués.

### Colonie TREVENEUC

Centre ANAS « Bretagne » - 25 rue du Port Goret - 22 410 TREVENEUC

Pendant toute la durée du séjour, un BLOG sera régulièrement mis à jour et pourra être consulté par les familles.

Les directeurs, directrices et leurs adjoints seront joignables pour toute urgence le temps du séjour de votre enfant.

## DEMANDE D'INSCRIPTION 2025

\*Cocher les cases

<input type="checkbox"/> du 17/07 au 31/07/2025	15 jrs	795 €
---	--------	-------

RETOUR DU DOSSIER AVANT LE 01/07/25

<input type="checkbox"/> du 08/08 au 22/08/2025	15 jrs	795 €
---	--------	-------

RETOUR DU DOSSIER AVANT LE 27/07/25

PHOTO  
récente à coller

### L'ENFANT

M / F	NOM	PRÉNOM	Date de naissance	Âge

**IMPORTANT :** Personne chargée d'accueillir l'enfant à l'issue de son séjour en gare ou au Centre :

NOM & PRÉNOM .....

TEL : .....

(Fournir l'autorisation de prise en charge complétée)

-----

### AVEC TRANSPORT VOYAGE EN TRAIN SNCF \*Prévoir coût du transport

- Je charge l'organisation d'assurer le transport de mon enfant.

Point de rassemblement à la gare de PARIS-Montparnasse - Repas à fournir par les parents pendant le trajet.

Au départ de PARIS MONTPARNASSE	160 € forfait voyage ALLER / RETOUR
Au départ de TOULOUSE MATABIAU	120 € forfait voyage ALLER / RETOUR, enfant - 12 ans 150 € forfait voyage ALLER / RETOUR, enfant de 12 ans et +

### SANS TRANSPORT

- J'assure le transport de mon enfant au Centre ANAS de Tréveneuc

A l'aller / heure d'arrivée (à partir de 14h00) : .....h.....

et/ou

Au retour / heure de départ (avant 12h00) : .....h.....

Les informations de voyage communiquées seront considérées comme fermes et définitives. Si une modification intervenait (sauf cas de force majeure), l'association se réserve le droit de vous facturer le coût engendré pour toute annulation ou modification des billets de train.

## FICHE FAMILIALE DE RENSEIGNEMENTS

NOM & PRÉNOM de L'ENFANT : .....

Le domicile et le téléphone du responsable sont obligatoires et fiables durant toute la durée du séjour

### LE REPRÉSENTANT LÉGAL

NOM PRÉNOM :

LIEN DE PARENTÉ :

ADRESSE : ...


...


CODE POSTAL :

VILLE :

### TÉLÉPHONES

FIXE FAMILLE : .....

TRAVAIL PERE : .....  PORTABLE : .....

TRAVAIL MERE : .....  PORTABLE : .....

### ADRESSES EMAIL DES PARENTS

PERE : @

MERE : @

REPRESENTANT LEGAL : @

VOUS ÊTES PERSONNEL POLICE :

Numéro de MATRICULE :

SERVICE D'AFFECTATION :

Etes-vous adhérent à l'ANAS :  OUI  NON

VOUS ÊTES PERSONNEL PRÉFECTURE :

SERVICE D'AFFECTATION :

Etes-vous adhérent à l'ANAS :  OUI (n° matricule) :  NON

VOUS ÊTES « EXTERIEUR » :

Merci de bien vouloir indiquer votre PROFESSION :

Etes-vous membre bienfaiteur de l'ANAS :  OUI (n° adhérent) :  NON

## AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE

À compléter si le responsable légal n'est pas présent lors de la prise en charge de l'enfant à l'issue du séjour.

Je soussigné(e), .....

Représentant légal de l'enfant / des enfants :

NOM PRENOM	DATE DE NAISSANCE
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

Inscrit(s) sur le séjour du ..... ou .....

de la colonie ANAS « Tréveneuc Nautique » à TREVENEUC (Côtes D'Armor), autorise

M. ou Mme .....

Tèl. : ..... Lien de parenté : .....

à prendre en charge, en mes lieux et place, mon (ou mes) enfant(s) à l'issue de son (leur) séjour en colonie.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

À .....

Le .....

Signature :

## AUTORISATION POUR TRANSPORT DE MINEUR

À compléter pour les enfants en convoyage SNCF

Je soussigné(e) Monsieur, Madame (nom, prénom) .....

demeurant.....

autorise mon enfant (nom, prénom) .....

né(e) le .....

dont je suis : le Père / la Mère / le tuteur légal

à effectuer les trajets nécessaires :

le 17/07/2025 et le 31/07/2025

le 08/08/2025 et le 22/08/2025

Validité pour le « voyage ALLER » ET le « voyage RETOUR »  
(rayer la mention si inutile)

Je demeure joignable :

Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. professionnel : .....

e-mail : .....

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

À .....

Le .....

Signature :

# FICHE SANITAIRE



## Fiche sanitaire de liaison

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant le séjour de l'enfant ; elle évite de vous démunir de son carnet de santé. Elle sera détruite en 2025. Merci de nous indiquer tout changement en cours de séjour.

PHOTO RÉCENTE  
À COLLER

### L'ENFANT

M / F	NOM	PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE	RHÉSUS SANGUIN

**Accueil en COLONIE DE VACANCES**      Dates du séjour : ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / .....

Adresse : ANAS TREVENEUC NAUTIQUE – 25 RUE DU PORT GORET – 22 410 TREVENEUC

### I - Vaccinations : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires			Dernier rappel	Vaccins recommandés			Date
	o ui	n o n			o ui	n o n	
Diptérie				Hépatite B			
Tétanos				Rubéole			
Poliomyélite ou DT polio ou Tétracoq				Coqueluche Autres ( <i>préciser</i> )			
B.C.G.							

Joindre un certificat de contre-indication du vaccin dans le cas où l'enfant n'a pas été immunisé par les vaccins obligatoires. Nota : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

### II - Renseignements médicaux :

L'enfant doit-il suivre un traitement médical pendant le séjour ?       oui       non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (dans leurs boîtes d'origine, avec la notice, et marquées au nom de l'enfant).

Attention : aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole	Varicelle	Angine	Scarlatine	Coqueluche
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Otite	Rougeole	Oreillons	Rhumatisme articulaire aigu	
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	



## ATTESTATION D'AISSANCE AQUATIQUE

Durant son séjour de vacances, votre enfant pourra pratiquer un ou plusieurs sports nautiques.

Pour participer à cette activité, votre enfant doit préalablement réussir le test suivant.

Le document atteste de l'aptitude du mineur à :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Le test peut être réalisé avec une brassière de sécurité. Ce test s'effectue en piscine (un rendez-vous est souvent nécessaire). Vous pourrez faire remplir à un·e maître-nageur·se l'attestation ci-dessous. Sans ce document, votre enfant ne pourra pas participer aux activités nautiques.

Piscine où s'est déroulé le test :	
Maitre-nageur ayant procédé au test :	Titulaire du diplôme n° :

**certifie que**

Nom de famille :	Prénom :
Date de naissance :	

a satisfait au test d'aisance aquatique, tel défini par l'arrêté du 25 avril 2012 – art.3

Date, signature et cachet obligatoire :



# AUTORISATIONS

## RESPONSABILITE CIVILE

✓ Je certifie que mon enfant est couvert par le régime général d'assurance maladie et par une assurance responsabilité civile, ou une assurance extra-scolaire.

✓ Je renseigne le numéro de contrat .....et joins l'attestation

\* \* \*

## ACTIVITES

✓ Je suis informé(e) que certaines activités proposées au centre sont classées à risque notamment : VTT, kayak, rafting, spéléologie, canyoning ou hydro-speed..

\* \* \*

## URGENCES MEDICALES

Je soussigné(e) .....

responsable légal de l'enfant .....

Autorise les responsables de la colonie à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales). Le représentant légal est prévenu d'office.

\* \* \*

## DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) .....

responsable légal de l'enfant .....

Autorise

N'autorise pas

*(rayer la mention inutile)*

... les adultes professionnels de la colonie « couleur sud » à utiliser les photographies et/ou vidéos de votre enfant prises au cours des activités pour les besoins de communication de l'association ANAS.

\* \* \*

## CHARTE DE BONNE CONDUITE

Je soussigné(e) ..... responsable légal de l'enfant....., reconnais avoir pris connaissance du document « Charte de bonne conduite » et en accepte l'intégralité.

\* \* \*

## CONDITIONS GENERALES

Je soussigné(e) ..... responsable légal de l'enfant ....., reconnais avoir pris connaissance du document « informations aux parents - conditions générales de séjour » et en accepte l'intégralité.

Pour l'ensemble des « autorisations » ci-dessus soumises : **BON POUR ACCEPTATION**

À .....

Le .....

Signature :

# CHARTRE DE BONNE CONDUITE

POUR GARANTIR LE BON DÉROULEMENT DES SÉJOURS ET PRÉSERVER LA QUALITÉ VIVRE-ENSEMBLE !

Nous mettons tout en œuvre pour que les vacances de chacun soient réussies et pour que les comportements des uns ne nuisent pas aux autres. C'est la raison pour laquelle nous demandons aux parents et aux jeunes de prendre connaissance de notre charte et de la signer.

## ❖ REGLES DE VIE ET DE SECURITE

*Les règles de vie de chaque séjour reprennent cette charte et l'enrichissent en fonction du projet pédagogique propre à chaque directeur. Ces règles sont expliquées aux participants en début de séjour.*

Je m'engage à respecter les règles de vie établies par l'équipe d'animation et, notamment, les horaires (lever, coucher, repas...), le programme, les quartiers libres, l'utilisation raisonnée du portable ...

Je m'engage également à respecter l'ensemble des règles de sécurité établies par l'équipe d'animation et les prestataires extérieurs, notamment pour la pratique d'activités.

Je m'engage enfin à ne jamais mettre en danger autrui, ou moi-même.

## ❖ RESPECT DES AUTRES

Je m'engage à avoir un comportement respectueux envers les autres participants, l'équipe d'animation et les tiers.

Je m'engage à éviter tout comportement agressif, grossier, violent, moqueur envers les autres, donnant une mauvaise image du groupe, et plus généralement tout comportement de nature à troubler le bon déroulement du séjour.

Je m'engage à ne pas faire de prosélytisme religieux, politique ou idéologique.

Je m'engage à respecter l'intimité des autres jeunes ainsi que la « non mixité » des chambres/tentes la nuit.

## ❖ RESPECT DES HEBERGEMENTS ET DU MATERIEL

Je m'engage à respecter les hébergements (hôtels, auberges de jeunesse, campings...) : respect du règlement intérieur du lieu, du mobilier...

Je m'engage également à respecter le matériel de l'équipe d'animation et les objets personnels de mes camarades. Toutes dégradations ou vols engageront ma responsabilité et pourront entraîner une demande de réparation financière.

## ❖ IMPLICATION DANS LA VIE DU SEJOUR

Je m'engage à participer activement à la vie quotidienne du séjour et le cas échéant, aux courses, à la préparation des repas, à la vaisselle, au montage et démontage du camp ...

## ❖ CIGARETTE & CIGARETTE ELECTRONIQUE

Si j'ai 13 ans ou moins, je m'engage à respecter une interdiction totale de fumer.

Si j'ai 14 ans ou plus :

- si je suis non-fumeur, je m'engage à le rester
- si je suis fumeur, je m'engage à :
  - me déclarer fumeur auprès de l'équipe dès le début du séjour,
  - respecter les règles établies par l'équipe d'encadrement concernant la consommation de cigarette (et cigarette électronique) et notamment la mise en place d'un « espace » fumeur où seuls les fumeurs ont le droit d'accéder,
  - ne donner aucune cigarette (ni cigarette électronique) à un autre jeune non-fumeur et respecter l'interdiction de fumer en leur présence.

## ❖ DROGUE & ALCOOL

Je m'engage à ne pas acheter de drogues, à ne pas en détenir, à ne pas en consommer.

Je m'engage à ne pas acheter d'alcool, à ne pas en détenir, à ne pas en consommer.

## ❖ RESEAUX SOCIAUX

Internet et les réseaux sociaux sont des espaces de liberté où chacun peut communiquer, partager, apprendre et s'épanouir. Les droits de tous doivent y être respectés ; devant la complexité de ces droits et notamment « les droits à l'image », nous demandons à chacun de ne partager ni diffuser aucun contenu, pour respect des autres et de soi-même.

Je m'engage à ne pas diffuser ni partager aucun contenu durant mon séjour vacances.

Pendant le séjour, le non-respect des engagements entraînera une sanction décidée selon le degré de gravité, et pouvant aller pour les cas graves, jusqu'au rapatriement disciplinaire, lequel serait à la charge des familles qui devraient rembourser tous les frais engendrés.

Date : ...../...../.....

Nom et Prénom du jeune

.....

Signature

Date : ...../...../.....

Nom et Prénom du responsable légal

.....

Signature

# LE TROUSSEAU

Trousseau à fournir : marqué au nom et prénom de l'enfant à l'aide d'une étiquette en tissu cousue sur chaque vêtement ou écrit sur l'étiquette. Le linge sera lavé pendant le séjour.

UN TRAITEMENT ANTI POUX EST DEMANDE POUR TOUS LES ENFANTS PARTICIPANTS AVANT LE DEPART DU SEJOUR !

- 1 paire de chaussures de sport.
- 1 paire de vieilles chaussures de sport ou chaussons de voile  
(obligatoire pour les enfants de 8 ans et plus : Voile, kayak, Paddle)
- 1 paire de chaussons
- 2 draps de bain (dont 1 de plage)
- 2 serviettes de toilette
- 2 gants de toilette
- 1 blouson
- 1 vêtement de pluie adapté à l'effort (type K-way)
- 1 maillot de bain obligatoire pour la piscine + 1 bonnet de bain/ 1 short de bain éventuellement pour la plage.
- Casquette obligatoire
- 15 slips ou culottes
- 2 pyjamas ou chemises de nuit
- 3 sweats
- 10 tee-shirts
- 2 shorts
- 10 paires de chaussettes
- 1 trousse de toilette (dentifrice, brosse à dents, brosse à cheveux, gel douche, shampooing)
- 1 crème solaire (protection totale)
- Mouchoirs en papier
- 1 paire de lunettes de soleil (protection 3 conseillée)
- Nécessaire courrier (enveloppes, timbres, papier à lettre)
- 1 lotion anti-poux supplémentaire**
- Pour l'hébergement : **prévoir un sac de couchage** (pour tous les participants)
  - **1 casquette obligatoire avec nom/Prénom de l'enfant**
  - 1 gourde avec nom/Prénom de l'enfant**
  - 1 sac à dos avec nom / prénom de l'enfant**
  - 1 filet de linge marqué au nom de L'enfant pour les lessives.**

## A PLACER DANS LA VALISE :

- L'argent de poche (dans une enveloppe au nom de l'enfant), montant maxi 30 euros.
- Les prescriptions médicales de dernières minutes et les médicaments des traitements en cours avec l'ordonnance prescrite par le médecin

A EVITER : les vêtements neufs, délicats ou chers, voire « de marque ».

La direction de la Colonie Anas Tréveneuc décline toute responsabilité concernant la perte, le vol ou la détérioration des vêtements ou objet de valeur.

# LES AIDES FINANCIÈRES M.I 2025

## ❖ LES AIDES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministère de l'Intérieur propose une subvention réservée aux Agents du M.I qui permettra au fonctionnaire de police une éventuelle aide financière déductible du séjour, selon le quotient familial\*, et cumulable à hauteur de 45 jours par an.

Cette attribution est subordonnée à la présentation des documents à fournir et fera l'objet d'un calcul des montants par nos services.

➤ Vous êtes éligible (agent du Ministère de l'Intérieur) et souhaitez faire une demande d'aide M.I :

ST1

17/07/2025- 31/07/2025

ST2

08/08/2025- 22/08/2025

Nom de l'enfant : .....

Prénom de l'enfant : .....

Nom du parent : .....

Service d'affectation : .....

Adresse du service : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Votre téléphone : ...../...../...../...../.....

Votre email : .....@.....

### FOURNIR LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- ✓ Photocopie du document attestant de la qualité d'agent de l'État (fiche de paie ou avis de pension)
- ✓ Photocopie de l'avis d'imposition 2024 (sur les revenus 2023) comportant 4 pages. En cas de déclaration séparée, (couple non marié ou non pacsé) fournir les 2 avis d'imposition des membres de la famille.

Rappel du calcul du quotient familial\* MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (RFR = revenu fiscal de référence) :  
$$\text{RFR 1} + \text{RFR 2} / \text{Nombre de parts}$$

Quotient familial	Taux journaliers en colonie enfant de - 13 ans	Taux journaliers en colonie enfant de 13 à 18 ans
inférieur ou égal à 620 €	24,46 €	31,17 €
621 € à 780 €	22,12 €	31,17 €
781 € à 1236 €	20,56 €	31,17 €
1237 € à 1608€	11,07 €	16,80 €

# LES AIDES FINANCIÈRES SRIAS 2025

## ❖ LES AIDES DE LA SRIAS OCCITANIE

Selon de futurs accords de convention 2025 avec la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale en Occitanie, une subvention réservée aux Agents de l'État permettra aux parents domiciliés sur la région Occitanie, une éventuelle aide financière déductible du séjour, selon le quotient familial\*.

Ces aides seront allouées dans la limite du budget voté et des places réservées pour la SRIAS. Les personnes déjà bénéficiaires de ces aides sur nos colonies en 2023 et 2024 ne seront pas prioritaires.

Cette attribution n'est pas systématique et fera l'objet d'un accord de validation en amont, par le Président de la SRIAS Occitanie et nos services.

➤ Vous êtes éligible (**agent de l'État domicilié en Occitanie**) et souhaitez faire une demande d'aide SRIAS :

ST1

17/07/2025- 31/07/2025

ST2

08/08/2025- 22/08/2025

Nom de l'enfant : .....

Prénom de l'enfant : .....

Nom du parent : .....

Service d'affectation : .....

Adresse du service : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Votre téléphone : ...../...../...../...../.....

Votre email : .....@.....

### FOURNIR LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- ✓ Photocopie du document attestant de la qualité d'agent de l'État (fiche de paie ou avis de pension)
- ✓ Photocopie de l'avis d'imposition 2024 (sur les revenus 2023 ) comportant 4 pages. En cas de déclaration séparée, fournir les 2 avis d'imposition des membres de la famille.

Rappel du calcul du quotient familial\* SRIAS (RFR = revenu fiscal de référence) :  
$$\text{RFR 1} + \text{RFR 2} / \text{nombre de parts fiscales ( +1 si handicap )}$$

AIDES SRIAS en 2024 * <i>selon signature de convention</i>	AIDES DEDUCTIBLES :	Soit, un tarif SEJOUR :
SRIAS QF.1 > ou = 7 200 €	562 €	188 €
SRIAS QF.2 > 7 200 € et 12 500 € <	450 €	300 €
SRIAS QF.3 > 12 500 € et 18 000 € <	300 €	450 €
SRIAS QF.4 > 18 000 €	150 €	600 €

